



VILLE  
D'AUVERS-SUR-OISE  
95430

## DÉCISION DU MAIRE

N° 22 - 058

☎ : 01 30 36 70 30

📠 : 09 72 25 20 41

OBJET : FIXATION DES TARIFS PERI / EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Le Maire d'Auvers-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L-2122-22 et L-2122-23,

Vu la délibération n°2020-021 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2022/2023 pour les familles Auversoises, les familles de la Communauté de Commune Sausseron Impressionniste (CCSI) et les familles hors commune.

## DÉCIDE

**Article 1** : D'augmenter les tarifs existants de 2% à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Article 2** : D'appliquer une dégressivité pour les familles sollicitant l'accès aux différents services proposés par la ville d'Auvers-sur-Oise. Le calcul des tarifs applicables à chaque famille inscrite sera effectué à partir du quotient familial renseigné par l'avis d'imposition N-1.

2021/2022		Tranches de quotients	Accueil préscolaire	Accueil postscolaire	Restauration scolaire	Accueil de loisirs mercredi	Accueil de loisirs vacances
TARIF AUVERSOIS	T1	moins de 275€	1,39	2,01	2,04	6,75	6,75
	T2	de 275 à 344€	1,95	2,81	2,86	9,45	9,45
	T3	de 345 à 499€	2,51	3,62	3,67	12,15	12,15
	T4	de 500 à 749€	3,06	4,42	4,49	14,86	14,86
	T5	de 750 à 949€	3,62	5,23	5,30	17,56	17,56
	T6	de 950 à 1149€ de 0 à 1149€ pour la CCSI	4,18	6,03	6,12	20,26	20,26
	T7 Hors délais Auversois	de 1150 à 1349€	5,57	8,04	8,16	27,01	27,01
TARIF CCSI	T8	de 1350 à 1549€ de 0 à 1549€ pour hors commune	6,13	8,84	8,98	29,71	29,71
	T9	de 1550 à 1749€	6,68	9,65	9,79	32,41	32,41
	T10 Hors délais CCSI, Hors commune	de 1750 à 1949€	7,24	10,45	10,61	35,11	35,11
TARIF HORS COMMUNE							

- **Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale,
- Le Service Financier de la Ville d'Auvers-sur-Oise,
- La Direction Générale des Services de la Ville d'Auvers-sur-Oise,
- Le pôle Scolaire Jeunesse et Sports,

chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de la présente décision, et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Certifiée exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture du Val d'Oise

Le :

Reçue le :

Publiée le :

Notifiée le :

Exécutoire le :

Isabelle Mézières

Maire d'Auvers-sur-Oise

Fait à Auvers-sur-Oise, le 23 mai 2022.

**Isabelle Mézières**

**Maire d'Auvers-sur-Oise**

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 095-219500394-20220523-DEC2022058-DE

